

FRONT COMMUN INTERINSTITUTIONNEL

Note à l'attention de Monsieur Martin Schulz

Président du Parlement européen

Objet : Demande de mise en place d'une procédure de consultation par le Parlement européen dans le cadre de la négociation de la Réforme du Statut

Réf: votre lettre du 4 mars dernier à l'attention de M. l'Ambassadeur Rory Montgomery

Par lettre citée en référence, vous avez porté à la connaissance du Conseil le refus du Parlement Européen de participer à la Commission de Consultation (COCO) issue de la décision du Conseil du 23 juin 1981.

En particulier, vous indiquez que dans le nouveau contexte de la procédure de codécision établie par le Traité de Lisbonne, la COCO revêt désormais un caractère purement interne au Conseil et que le PE assure à son tour un dialogue social efficace permettant de prendre en compte les points de vue du personnel et de ses représentants. A cet égard, vous faites état des contacts répétés avec Mme la rapporteur et d'une AG d'information organisée en la présence des autorités du PE.

Tout en comprenant les arguments invoqués à l'appui du refus du PE de s'engager dans la COCO organisée par le Conseil et en reconnaissant votre esprit de dialogue, il n'en demeure pas moins que les mesures d'organisation adoptées jusque-ici par le PE ne sont pas de nature à assurer le même dialogue structuré avec l'ensemble de la représentation du personnel de toutes les institutions. Or un tel dialogue avec le Parlement paraît essentiel pour assurer le respect de la Charte des droits fondamentaux en matière de dialogue social et l'équilibre des procédures de consultation fixées par les deux co-législateurs.

C'est pourquoi, les organisations syndicales et professionnelles des institutions européennes vous demandent d'organiser pour le Parlement européen, en sa qualité de co-législateur, une procédure de concertation autonome permettant à l'ensemble de la représentation du personnel de toutes les institutions d'être informé sur l'évolution du dossier, de faire connaître au Parlement ses positions sur le projet de modification du statut et d'arriver, dans toute la mesure du possible, à des positions communes avec le Parlement sur ce projet.

p.o. Le Front Commun

Jean Pierre Pétilon.